

Conseil des normes comptables

Plan annuel

2017-2018

Table des matières

Le CNC	2
Aperçu	2
Objectifs, activités et cibles du CNC pour 2017-2018	4
Entreprises ayant une obligation d'information du public	4
Entreprises à capital fermé	7
Organismes sans but lucratif	9
Régimes de retraite	10
Contribution à l'échelle mondiale	11
Communications	12
Recherche	12
Procédure officielle	14
Annexe – Organigramme	16

Le CNC

Le [Conseil des normes comptables](#) (CNC) est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'établir des normes comptables pour toutes les entités canadiennes à l'extérieur du secteur public. Ces normes précisent de quelle façon les opérations et autres événements doivent être communiqués dans les états financiers.

Aperçu

Les normes comptables publiées par le CNC sont intégrées dans l'une ou l'autre des quatre parties du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (le *Manuel*) :

- Partie I – Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), appliquées par les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada;
- Partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF);
- Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL);
- Partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite.

Dans le [plan stratégique 2016-2021 du CNC](#), nous avons conclu, avec l'assentiment des Canadiens, que les stratégies générales adoptées en ce qui concerne les quatre catégories d'entités publiantes répondent aux besoins des parties prenantes. Nous croyons cependant que nous pouvons faire encore mieux, non seulement en demeurant à l'écoute des besoins des parties prenantes, mais également en prenant régulièrement le pouls du contexte canadien de l'information financière pour anticiper l'évolution de ces besoins. C'est pourquoi notre plan stratégique est axé sur l'amélioration continue de la façon dont nous mettons en œuvre nos stratégies.

Les principaux éléments du plan stratégique du CNC qui ont été pris en compte dans l'élaboration du présent plan annuel sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Objectif stratégique général – Conserver des stratégies distinctes pour chaque catégorie d'entité publiante du secteur privé canadien			
Secteur	Stratégie	Objectifs	Page
Entreprises ayant une obligation d'information du public	Soutenir l'application au Canada des IFRS (Partie I du <i>Manuel</i>).	<ul style="list-style-type: none">• Influencer sur l'orientation future des normes internationales en préservant et en mettant à profit la solide réputation du Canada sur la scène internationale.	4

Objectif stratégique général – Conserver des stratégies distinctes pour chaque catégorie d'entité publiante du secteur privé canadien			
Secteur	Stratégie	Objectifs	Page
		<ul style="list-style-type: none"> • Aider les parties prenantes à appliquer efficacement les IFRS nouvelles et existantes. • Travailler à la convergence des normes à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne les dates d'adoption des nouvelles IFRS. 	
Entreprises à capital fermé	Conserver et améliorer les normes de la Partie II.	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les normes de la Partie II sont de grande qualité et qu'elles : <ul style="list-style-type: none"> ○ fournissent de l'information utile à la prise de décision; ○ sont complètes; ○ soutiennent l'exercice du jugement professionnel tout en fournissant des indications suffisantes pour assurer une application uniforme. • Aider les entreprises à capital fermé à appliquer efficacement les normes nouvelles et existantes. 	7
Organismes sans but lucratif (OSBL)	Conserver et améliorer les normes de la Partie III.	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les améliorations apportées aux normes de la Partie III tiennent compte des commentaires formulés par les parties prenantes et répondent aux besoins particuliers des OSBL. • S'assurer que les modifications apportées aux NCECF répondent aux besoins des OSBL. 	9
Régimes de retraite	Conserver les normes de la Partie IV.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les normes de la Partie IV répondent aux besoins du secteur des régimes de retraite. 	10

Objectifs, activités et cibles du CNC pour 2017-2018

Vous trouverez ci-dessous nos objectifs qui se rattachent aux stratégies décrites dans le [plan stratégique 2016-2021 du CNC](#). Les plans pour chacune des grandes catégories d'entités publiantes du secteur privé canadien sont présentés dans des sections distinctes, suivis des plans pour notre contribution à l'échelle mondiale, les communications, la recherche et la procédure officielle. En outre, nous avons énoncé, pour chacun des objectifs, les cibles prévues pour l'exercice 2017-2018, de même que les activités que nous prévoyons entreprendre pour les atteindre.

Tout au long de la réalisation des activités décrites, nous garderons à l'esprit la nécessité d'établir un ordre de priorité afin d'employer nos ressources là où elles sont le plus utiles à l'atteinte de nos objectifs. Ainsi, nous pourrions ne pas être en mesure de mener à terme certaines des activités planifiées ou de remplir tous les objectifs prévus, en raison de contraintes liées aux ressources. De plus, nous pourrions être amenés à réévaluer certains points de notre plan au cours de l'exercice afin de nous adapter aux circonstances nouvelles tout en continuant de travailler à l'atteinte de nos objectifs clés.

Entreprises ayant une obligation d'information du public

Soutenir l'application des IFRS au Canada

Objectif 1 : Influencer sur l'orientation future des normes internationales en préservant et en mettant à profit la solide réputation du Canada sur la scène internationale.

Veiller à ce que le CNC soit perçu comme un membre important de l'Accounting Standards Advisory Forum (ASAF) de l'IASB.

- Apporter une contribution importante en faisant connaître les pratiques canadiennes, eu égard à certaines questions d'intérêt, après un travail de recherche et de collecte de données, et formuler des recommandations constructives en ce qui concerne les principales difficultés techniques liées aux activités de normalisation et les grands sujets de préoccupation au Canada.
- Soutenir l'élaboration et la mise en place d'un processus de préparation amélioré pour mieux informer la présidente et la directrice du CNC sur les points à l'ordre du jour de chacune des réunions de l'ASAF. Ce processus comprend des travaux de recherche et d'analyse portant sur les questions qui intéressent les parties prenantes canadiennes.
- Au besoin, fournir aux permanents de l'IASB des analyses et des recommandations détaillées en guise de compléments d'information aux discussions.

Exercer une influence sur les travaux de l'IASB pour l'élaboration d'IFRS de grande qualité qui sont avantageuses pour les parties prenantes du Canada.

- Mener des activités de communication pour informer nos parties prenantes des projets de normalisation et de recherche concernant les IFRS.
- Répondre aux documents de consultation de l'IASB, s'il y a lieu.
- Prêter assistance et fournir de l'information à l'IASB, lorsque celui-ci en fait la demande, notamment en lui faisant part des commentaires reçus de nos parties prenantes lors de consultations.
- Mettre en relation des Canadiens avec l'IASB concernant des projets de normalisation particuliers, s'il y a lieu.
- Demander l'avis et les conseils de nos comités, notamment le Groupe de discussion sur les IFRS, le Conseil consultatif des universitaires et le Conseil consultatif des utilisateurs.

Objectif 2 : Aider les parties prenantes à appliquer efficacement les IFRS nouvelles et existantes.

Cerner rapidement les problèmes de mise en œuvre des IFRS soulevés par les parties prenantes et les résoudre efficacement.

- Soulever des questions et participer au processus de l'IASB afin de veiller à ce que les préoccupations canadiennes soient prises en compte par l'IASB.
- Soutenir les Canadiens qui sont nommés au sein de l'IFRS Interpretations Committee et de groupes de mise en œuvre, y compris en ce qui a trait à la mise en œuvre des normes sur les produits des activités ordinaires et sur la dépréciation d'instruments financiers.
- Fournir une aide à la mise en œuvre de quatre nouvelles IFRS importantes (à savoir celles sur les instruments financiers, les produits des activités ordinaires, les contrats de location et les contrats d'assurance), notamment :
 - en poursuivant le dialogue avec les parties prenantes sur les difficultés que pose la mise en œuvre de ces normes;
 - en trouvant les meilleurs moyens de soutenir les parties prenantes dans la mise en œuvre de chacune de ces normes, avec l'aide, au besoin, du Groupe de discussion sur les IFRS et du comité de mise en œuvre de la norme en question, le cas échéant.
- Organiser, au besoin, des webinaires, des débats d'experts ou d'autres activités dont le but précis est d'aider les Canadiens à appliquer les nouvelles normes.

-
- Faire connaître aux parties prenantes canadiennes les ressources offertes par l'IASB qui peuvent s'avérer utiles pour la mise en œuvre et l'application des normes.

Faire en sorte que le Groupe de discussion sur les IFRS du CNC identifie rapidement et efficacement les problèmes d'application et les façons d'y remédier.

- Aider le Groupe de discussion sur les IFRS à cerner les difficultés éprouvées par les Canadiens dans la mise en œuvre des normes, en particulier celles sur les produits des activités ordinaires, les contrats de location et les instruments financiers, notamment :
 - en demeurant à l'écoute des parties prenantes, de manière à ce qu'elles puissent exprimer leurs préoccupations concernant l'application des normes;
 - en établissant un programme de travail rigoureux qui intéressera un vaste éventail de parties prenantes;
 - en réduisant le délai de publication des comptes rendus des réunions.
- Consulter le Groupe de discussion sur les IFRS sur les questions liées à la stratégie du CNC qui consiste à exercer une influence sur les travaux d'élaboration des IFRS pour que les préoccupations des Canadiens soient prises en compte.

Veiller à ce que les indications ne faisant pas autorité que publie l'IASB pour apporter un complément utile à des IFRS précises soient intégrées rapidement au Manuel de CPA Canada.

- Ajouter dans la Partie I du *Manuel* les indications ne faisant pas autorité de l'IASB concernant IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.
- Assurer la traduction des indications ne faisant pas autorité publiées par l'IASB au sujet d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 16 *Contrats de location*.
- Déterminer quelles autres indications ne faisant pas autorité il convient de traduire après celles déjà mentionnées.

Objectif 3 : Travailler à la convergence des normes à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne les dates d'adoption des nouvelles IFRS.

Favoriser la concordance entre l'information financière présentée selon les IFRS et celle présentée selon les PCGR des États-Unis.

- Tirer parti de nos relations et de nos échanges avec l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis pour favoriser, dans la mesure du possible, l'adoption de solutions efficaces permettant d'améliorer la comparabilité de l'information financière aux États-Unis et à l'échelle internationale.

-
- Maintenir des liens étroits avec le FASB en assistant avec assiduité aux réunions semestrielles.
 - Répondre aux appels à commentaires du FASB lorsque les propositions revêtent de l'importance pour les parties prenantes canadiennes ou présentent des différences importantes par rapport aux IFRS sur le plan de l'information financière.

Faire en sorte que les dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes soient essentiellement les mêmes à l'échelle internationale.

- Chercher à établir un consensus avec l'IASB et d'autres normalisateurs à l'échelle mondiale sur une date d'entrée en vigueur des normes nouvelles et modifiées qui serait la même pour tous.
- Continuer de rappeler à l'IASB les efforts nécessaires à la mise en œuvre de normes nouvelles ou complexes et l'encourager à fixer les dates d'entrée en vigueur en conséquence.
- Surveiller les dates d'adoption des normes à l'étranger et envisager des mesures à prendre lorsque des pays choisissent d'adopter les normes après la date d'entrée en vigueur fixée par l'IASB.

Entreprises à capital fermé

Conserver et améliorer les normes de la Partie II

Objectif 1 : S'assurer que les normes de la Partie II sont de grande qualité et qu'elles fournissent de l'information utile à la prise de décision, sont complètes et soutiennent l'exercice du jugement professionnel tout en fournissant des indications suffisantes pour assurer une application uniforme.

Faire avancer nos travaux sur les projets de normalisation en cours et à venir pour que les parties prenantes aient à leur disposition, en temps opportun, des normes de haute qualité.

- Faire avancer nos travaux et réaliser les projets en cours dans de meilleurs délais, notamment :
 - en poursuivant nos travaux sur les actions privilégiées rachetables en vue de la publication d'un deuxième exposé-sondage;
 - en délibérant sur les commentaires suscités par le projet sur l'agriculture et en commençant la préparation d'un exposé-sondage;
 - en rédigeant un exposé-sondage traitant des questions circonscrites soulevées au cours de l'examen de la mise en œuvre du chapitre 3856, « Instruments financiers ».

-
- Demander l'avis du Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé en ce qui concerne les grands projets relatifs à la Partie II du *Manuel*.
 - Consulter les parties prenantes sur l'ordre de priorité des projets à venir pour la Partie II, notamment :
 - en sollicitant les commentaires des parties prenantes, dont le Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé, sur les améliorations à apporter aux normes de la Partie II;
 - en établissant les questions qui sont prioritaires et importantes pour les parties prenantes et en distinguant les difficultés qu'il est possible de résoudre immédiatement de celles qui exigent d'entreprendre des projets de longue haleine.
 - Déterminer si les modifications apportées aux référentiels comptables d'autres pays sont susceptibles d'améliorer considérablement les NCECF.

Apporter, en temps voulu, des solutions de haute qualité aux problèmes de mise en œuvre et d'application qui préoccupent les parties prenantes.

- Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes pour encourager celles-ci à nous communiquer sans tarder les difficultés d'application qu'elles éprouvent.
- Faire appel au Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé pour l'identification et l'évaluation des difficultés d'application ainsi que pour l'analyse de l'approche à adopter pour les résoudre.
- Revoir le contenu et la forme des comptes rendus des réunions du Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé.
- Adopter des solutions de qualité pour résoudre efficacement les problèmes identifiés, notamment :
 - en publiant le texte définitif des améliorations annuelles 2017 des normes de la Partie II du *Manuel*;
 - en établissant les améliorations à apporter aux normes de la Partie II, s'il en est, et en publiant un exposé-sondage sur les améliorations annuelles 2018, au besoin;
 - en publiant des exposés-sondages sur des modifications de portée limitée, au besoin.

Objectif 2 : Aider les entreprises à capital fermé à appliquer efficacement les normes nouvelles et existantes.

Mettre à la disposition des parties prenantes des indications suffisantes sur les normes nouvelles et modifiées pour assurer une mise en œuvre réussie.

- Déterminer s'il est nécessaire de prendre des mesures pour faire connaître les normes nouvelles ou modifiées de la Partie II, dont celles sur les filiales et les placements, et d'organiser, à l'intention des parties prenantes, des webinaires, des débats d'experts ou d'autres activités afin de les aider à procéder à la mise en œuvre de ces normes.
- Consulter les parties prenantes afin de déterminer si et quand il conviendrait de réaliser un suivi après mise en œuvre des normes suivantes :
 - le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises »;
 - le chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs ».

Organismes sans but lucratif

Conserver et améliorer les normes de la Partie III

Objectif 1 : Veiller à ce que les améliorations apportées aux normes de la Partie III tiennent compte des commentaires formulés par les parties prenantes et répondent aux besoins particuliers des OSBL.

Faire avancer nos travaux sur les projets de normalisation en cours et à venir pour que les parties prenantes aient à leur disposition, en temps opportun, des normes de haute qualité, et convaincre les parties prenantes que nous comprenons les particularités du secteur et que les solutions que nous proposons sont efficaces et appropriées.

- Faire avancer nos travaux et réaliser les projets en cours et à venir sur les OSBL dans de meilleurs délais, notamment :
 - en terminant la consultation des parties prenantes au sujet de l'exposé-sondage sur l'amélioration des normes comptables pour les OSBL publié en février 2017 et en examinant les commentaires reçus;
 - en poursuivant les travaux de recherche dans le cadre du projet à long terme sur les apports, et en particulier sur la constatation des produits et les questions connexes;
 - en établissant l'ordre de priorité des projets à venir, dont celui sur la présentation des entités contrôlées et apparentées dans les états financiers des OSBL;
 - en commençant les recherches sur les projets prioritaires.

-
- Solliciter les commentaires de notre Comité consultatif sur les organismes sans but lucratif concernant les améliorations à apporter aux normes.
 - Évaluer s'il faut procéder à un suivi après mise en œuvre de certaines normes existantes, dont le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif — Informations à fournir ».
 - Déterminer si les modifications apportées aux référentiels comptables d'autres pays sont susceptibles d'améliorer considérablement les normes comptables pour les OSBL.

Apporter, en temps voulu, des solutions de haute qualité aux problèmes de mise en œuvre et d'application qui préoccupent les parties prenantes.

- Voir s'il convient d'entreprendre de nouvelles initiatives pour aider les parties prenantes à bien mettre en œuvre et appliquer les normes de la Partie III et, le cas échéant, planifier ces initiatives.

Objectif 2 : S'assurer que les modifications apportées aux NCECF répondent aux besoins des OSBL.

Apporter, en temps voulu, des solutions de haute qualité aux problèmes d'application qui préoccupent les parties prenantes.

- Surveiller les projets de modification des NCECF et déterminer si ces modifications ont une incidence sur les OSBL.
- Solliciter les commentaires de notre Comité consultatif sur les organismes sans but lucratif.
- Élaborer les modifications nécessaires pour tenir compte des situations propres au secteur des OSBL.

Régimes de retraite

Conserver les normes de la Partie IV

Objectif : Faire en sorte que les normes de la Partie IV répondent aux besoins du secteur des régimes de retraite.

Apporter, en temps voulu, des solutions de haute qualité aux problèmes d'application qui préoccupent les parties prenantes.

- Suivre l'évolution de la situation en tenant compte des éléments suivants :
 - les difficultés de mise en œuvre rencontrées par le secteur, notamment l'évolution des nouveaux types de régimes;
 - les stratégies d'atténuation des risques qui sont employées pour les obligations au titre des prestations;

-
- les nouveautés dans d'autres pays;
 - les modifications apportées aux normes correspondantes d'autres secteurs.

Contribution à l'échelle mondiale

Contribuer aux travaux de normalisation à l'échelle mondiale

Objectif : Participer à l'avancement de la normalisation à l'échelle mondiale en exerçant un leadership intellectuel et contribuer aux meilleures pratiques internationales qui concernent l'une ou l'autre des catégories d'entités publiantes du secteur privé canadien.

Exercer une influence sur les meilleures pratiques internationales en entretenant une étroite collaboration stratégique avec les autres normalisateurs.

- Entretenir une étroite collaboration stratégique avec l'IASB et d'autres normalisateurs à l'échelle mondiale en participant à des réunions internationales, notamment :
 - aux réunions de l'ASAF (comme nous l'avons déjà mentionné);
 - aux rencontres des normalisateurs mondiaux;
 - aux réunions de l'International Forum of Accounting Standard Setters.
- Entretenir une étroite collaboration stratégique avec le FASB en participant aux réunions semestrielles.
- Désigner des Canadiens en vue de leur participation aux activités de normalisation internationale, notamment au sein des comités consultatifs et des groupes de soutien.
- Aider le membre canadien de l'IASB en demeurant en constante communication avec lui et en prenant part aux activités de liaison avec les parties prenantes canadiennes, au besoin.
- Prêter main-forte aux représentants canadiens nommés à divers comités en assurant une communication continue ainsi qu'un suivi avant et après chaque réunion.
- Contribuer aux travaux d'autres normalisateurs qui présentent un intérêt pour les parties prenantes canadiennes (par exemple, répondre aux appels à commentaires et aux sondages et fournir des données sur les opérations ou le contexte au Canada).
- Répondre aux demandes émanant de l'IFRS Foundation Monitoring Board et des administrateurs de l'IFRS Foundation.

Communications

Entretenir un dialogue fructueux avec les parties prenantes et tenir celles-ci au courant de nos processus et de nos activités

Objectif : Entrer en contact avec les parties prenantes et les inviter au dialogue.

Faire en sorte que nos communications atteignent et intéressent notre public cible.

- Utiliser davantage les modes de communication permettant une large diffusion (qui reflète, par exemple, la répartition géographique de nos parties prenantes), dont les médias sociaux, comme plateformes de communication, et d'autres outils technologiques (par exemple, les outils de réunions en ligne).
- Élaborer et mettre en application un plan d'amélioration de notre bulletin *Échos normes* et du processus d'abonnement.
- Rédiger nos communications dans un langage simple afin d'intéresser un vaste public.
- Suivre le réaménagement de notre site Web (www.nifccanada.ca) et veiller à ce que le CNC soit régulièrement informé de l'avancement du projet et des décisions le concernant.

Assurer la notoriété et le prestige de la marque du CNC au Canada et à l'étranger.

- Rechercher activement, pour la présidente et d'autres membres du CNC, des occasions de prononcer des allocutions qui cadrent avec nos objectifs stratégiques.
- Attirer des candidats de haut calibre pour les postes vacants au sein du CNC et des comités.
- Faire connaître encore davantage les marques du CNC et de NIFC Canada grâce à des initiatives de valorisation de la marque.
- Prendre des décisions quant aux activités à privilégier pour faire en sorte que le CCSP continue d'intéresser les parties prenantes et mettre ces activités en ordre de priorité, après avoir examiné les idées lancées lors de la réunion de novembre 2016. Prendre les mesures nécessaires pour que les activités jugées prioritaires soient menées selon un échéancier approprié.

Recherche

Mener des recherches pour soutenir la prise de décision factuelle

Objectif 1 : Veiller à ce que les décisions en matière de normalisation internationale soient étayées par des recherches qui portent sur toutes les grandes catégories d'entités publiantes du secteur privé canadien et qui sont axées sur les sujets d'intérêt pour les Canadiens.

Effectuer des recherches qui contribueront à la prise de décisions fondées sur des données probantes.

- Déterminer les recherches qu'il convient de poursuivre ou de commencer, en nous fondant sur nos priorités.
- Terminer le deuxième volet de notre recherche sur les activités à tarifs réglementés parallèlement à la publication du document de consultation de l'IASB.
- Contribuer aux travaux de normalisation à l'échelle internationale en examinant, avec d'autres normalisateurs nationaux, les similitudes et les différences entre les nouveaux types d'obligations au titre des prestations de retraite des différents pays.
- Faire connaître les résultats des recherches menées, y compris le document de recherche sur les activités à tarifs réglementés.
- Dégager des possibilités de recherche, par exemple :
 - contribution à des projets de recherche mondiaux en leadership intellectuel (par exemple ceux de l'IASB, d'autres normalisateurs nationaux et d'universités);
 - évaluation des besoins des utilisateurs et du contexte de l'information financière des entreprises à capital fermé;
 - compilation de statistiques supplémentaires concernant les entreprises ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé et les OSBL;
 - collecte de données par des mécanismes comme les sondages et les recherches dans des bases de données.

Objectif 2 : Faire participer les parties prenantes au programme de recherche du CNC.

Faire participer les parties prenantes clés à nos activités de recherche afin qu'elles nous fassent part de leurs connaissances et de leur expérience.

- Identifier les parties prenantes que la participation à nos activités de recherche pourrait intéresser.
- Faire appel aux compétences et à l'expertise des membres du Conseil consultatif des universitaires pour développer le programme de recherche du CNC.

Procédure officielle

Suivre une procédure officielle fondée sur les principes clés de transparence, de consultation et de reddition de comptes

Objectif 1 : Faire en sorte que le processus de normalisation soit transparent et ouvert, en fournissant des informations claires sur l'évolution des activités de normalisation et sur la façon dont nous prenons nos décisions.

Mener toutes nos activités conformément à la procédure officielle.

- Créer un environnement propice au strict respect de la procédure officielle dans l'élaboration des processus et la prise de décisions.
- Surveiller la conformité de l'IASB à la procédure officielle pour la publication d'IFRS nouvelles ou modifiées.
- Appliquer la procédure officielle et faire rapport au Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) concernant la conformité à cette procédure.
- Passer en revue et mettre à jour le *Manuel de procédures du CNC*.
- Tenir une séance d'information pour les nouveaux membres du CNC et des comités.

Faire preuve de transparence et d'ouverture envers les parties prenantes dans la réalisation de toutes nos activités de normalisation.

- Chercher des façons d'améliorer la transparence de nos processus et de nos activités, notamment en nous assurant d'être plus accessibles à toutes les parties prenantes.
- Intensifier les communications concernant le rôle de nos comités et le processus de normalisation.

Objectif 2 : Établir des processus pour amener les parties prenantes concernées par les normes canadiennes d'information financière à nous faire part de leurs commentaires afin que nous puissions tenir compte de différents points de vue.

Faire en sorte qu'un large éventail de parties prenantes expriment leurs points de vue sur tous nos projets et toutes nos activités.

- Publier des exposés-sondages résumant les propositions de l'IASB pour recueillir les commentaires des Canadiens sur l'applicabilité de ces propositions au Canada.
- Accroître notre rayonnement auprès des parties prenantes, notamment les utilisateurs des états financiers, en procédant à des consultations ciblées un peu partout au pays (en personne et en ligne).

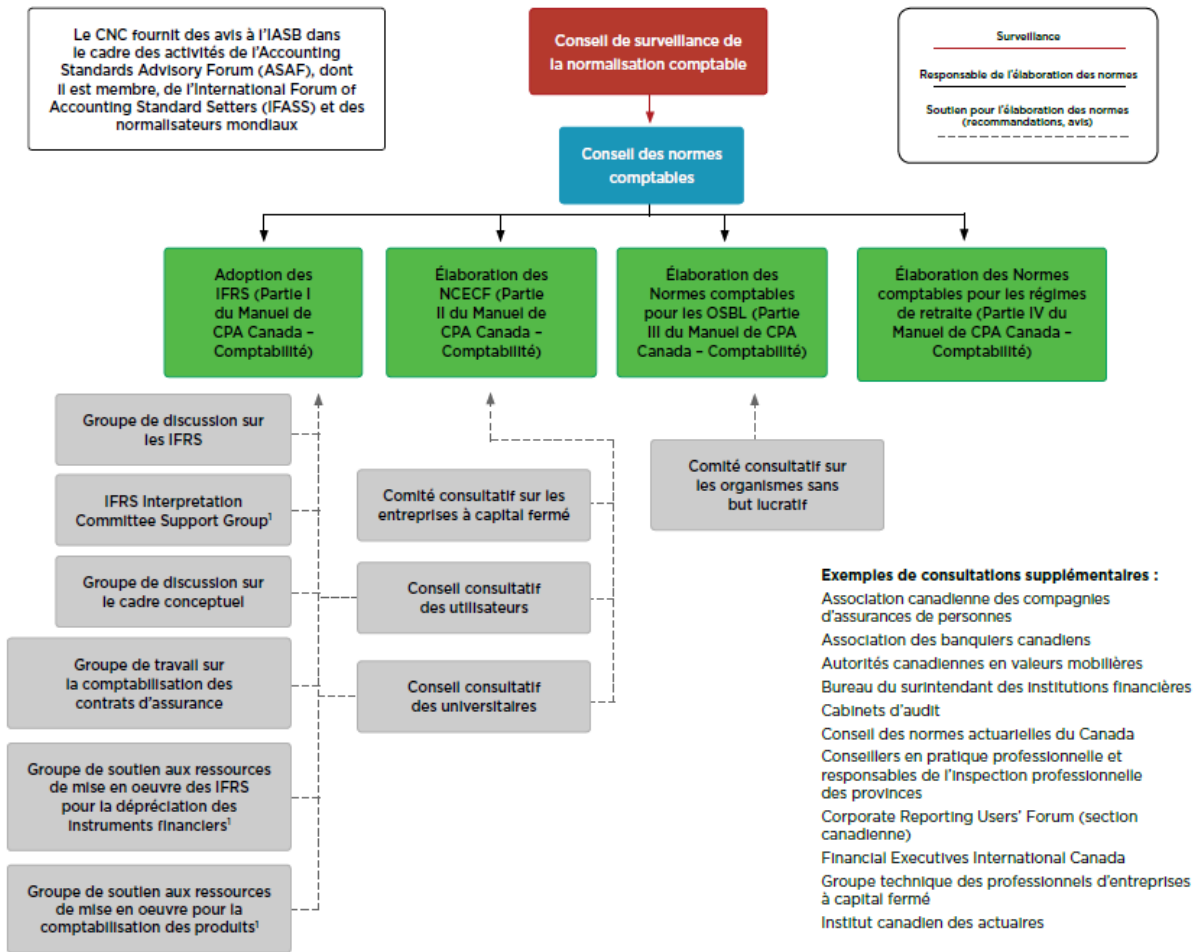
-
- Offrir à nos parties prenantes différents moyens de communiquer avec nous et tirer davantage parti des nouveaux outils de communication tels que les médias sociaux.
 - Maintenir un équilibre dans la composition de nos comités en ce qui a trait à différentes caractéristiques démographiques (expérience personnelle, provenance géographique, langue et sexe des membres, par exemple).

Objectif 3 : Rendre compte aux parties prenantes et leur expliquer les raisons motivant les décisions du CNC.

Communiquer nos décisions clairement et rapidement pour que les parties prenantes puissent bien les comprendre.

- Évaluer le contenu de nos résumés de décisions et des comptes rendus de réunions des comités pour nous assurer que nos communications sont rigoureuses et qu'elles expliquent bien les décisions et les motifs les justifiant.
- Trouver des moyens d'entrer en communication avec un plus grand nombre de parties prenantes.
- Publier les bases des conclusions accompagnant le texte définitif des normes nouvelles ou modifiées des Parties II à IV du *Manuel* en même temps que les normes.

Annexe – Organigramme



¹ Ces groupes soutiennent le ou les représentants canadiens siégeant aux comités internationaux

© 2017 Comptables professionnels agréés du Canada

Comptables professionnels agréés du Canada est titulaire des droits d'auteur des publications élaborées par tout conseil, conseil de surveillance ou comité relevant de Normes d'information financière et de certification Canada.

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.
